

N°4 MOBILITES

Notice pour vous aider dans votre démarche de demande de la « Carte Scolaire bus lignes régulières » Année scolaire 2011 / 2012

BENEFICIAIRES DE LA CARTE, CONDITIONS DE DELIVRANCE (selon Décision du STIF par Délibération n°2011/0030 du 9 février 2011)

- 1) Avoir moins de 21 ans au 01/09/2011
- 2) Résider en Seine et Marne
- 3) Etre scolarisé, avec statut d'externe ou demi-pensionnaire, dans un établissement public ou privé sous contrat, en classes du 1^{er} ou 2^e degré ou en CPA (Classe préparatoire à l'apprentissage)
- 4) Etre scolarisé à 3 kms ou plus du domicile
- 5) Ne pas emprunter plus de 2 trajets en correspondance

Attention ! par dérogation, jusqu'à l'année scolaire 2014/2015 incluse, les enfants et jeunes âgés de moins de 21 ans au 1^{er} septembre de l'année de souscription, ayant été reconnus ayants-droit d'un abonnement scolaire subventionné pour l'année scolaire 2010/2011 pourront, sans satisfaire les conditions ci-dessus à l'exception de celle de l'âge, souscrire un abonnement « Carte scolaire sur lignes régulières » pour une adresse de résidence et un établissement de scolarisation identiques à ceux de l'abonnement scolaire subventionné souscrit pour l'année 2010/2011.

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE LA « CARTE SCOLAIRE BUS LIGNES REGULIERES »

- 1) Compléter les cadres A B C du dossier en y indiquant tous les renseignements demandés y compris la ligne et les points d'arrêts (montée et descente) sur chaque ligne empruntée (vous pouvez pour cela télécharger nos horaires sur le site www.n4mobilites.fr)
- 2) Faire compléter, signer, tamponner par l'établissement scolaire, les cases réservées à cet effet (pour les collèges, joindre la dérogation si ce n'est pas l'établissement de rattachement)
- 3) Etablir un chèque de 12 € par enfant et par dossier pour les frais de carte, à l'ordre de N°4 MOBILITES (sauf pour les élèves ayant pour trajet Gare de Tournan → LEP de Tournan ou ceux habitant Pontcarré)
- 4) Indiquer le nom de l'élève derrière le chèque
- 5) Insérer 1 enveloppe timbrée (*) par dossier à l'adresse des parents et y indiquer également le nom de l'élève
- 6) Insérer 1 photo d'identité par dossier non scannée et avec le nom de l'élève inscrit au dos.

Merci de ne pas agraffer les documents.

ENVOI DE LA DEMANDE ET TRAITEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE

Envoyez votre demande complétée, tamponnée et signée + chèque + enveloppe timbrée (*) + 1 photo à :

N°4 MOBILITES
Cartes Scolaires
6 square Louis Blanc
Z.I. des 50 Arpents
77680 ROISSY EN BRIE

AVANT LE 8 JUILLET 2011

(*) Affranchir l'enveloppe timbrée à 0,95 € (si envoi de votre dossier avant le 01/07/2011) sinon affranchir à 1,00€ (si envoi de votre dossier après le 01/07/2011)



Les dossiers incomplets ne pourront être traités et seront renvoyés.

Passé ce délai, nous ne pouvons pas nous engager à vous fournir la carte définitive ou provisoire avant la rentrée scolaire. Aussi, les élèves qui ne seront pas en possession de leur carte seront dans l'obligation d'acquitter un autre titre de transport valable sur les lignes régulières (Ticket T+, Carte Orange,...) afin de pouvoir circuler dans les véhicules jusqu'à l'obtention de leur carte. En cas d'absence ou de présentation d'un titre de transport non valide ou non validé, un procès verbal d'infraction sera dressé.

En cas de perte ou de vol durant l'année scolaire, un duplicata de votre carte peut être effectué contre la somme de 18 euros.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT MERCI DE CONTACTER :

N4 MOBILITES pour les horaires / remplir le formulaire / le suivi de votre dossier

☎ 01 64 40 79 90

ou

téléchargez nos horaires et d'autres formulaires (en cas de besoin) sur notre site www.n4mobilites.fr

Nous vous remercions de votre confiance